

EXPOSÉ DE POLITIQUES

RÉSUMÉ

Accès aux prestations parentales au Canada

Sophie Mathieu, Ph. D.

L'accès des familles aux prestations parentales constitue un élément clé du bien-être économique et matériel. Les critères restrictifs d'admissibilité aux prestations ont des répercussions indésirables qui nuisent au bien-être des familles, en particulier les familles vulnérables et plus « à risque ».

POINTS CLÉS

- Au Canada, les prestations parentales sont liées au statut d'emploi. Par conséquent, les Canadiens et Canadiennes sans emploi, les parents au foyer, de même que de nombreux étudiants à temps plein (ceux qui comptent sur des prêts ou des bourses d'études plutôt que sur un revenu d'emploi, ou dont le nombre d'heures de travail est insuffisant) n'y sont pas admissibles.
- C'est au Québec que l'on retrouve les prestations parentales les plus accessibles au pays.
- L'accès aux prestations parentales est lié à l'accès à des services de garde d'enfants. Les parents qui ne travaillent pas, à défaut d'avoir accès à des services de garde, n'ont pas droit aux prestations parentales. Ces deux programmes pourraient être liés, tant sur le plan législatif que dans la pratique.
- Pendant la pandémie, les personnes qui ont été privées de leur revenu parce qu'elles devaient s'occuper de leurs enfants ou d'un autre membre de la famille et qui n'étaient pas admissibles aux prestations d'AE pouvaient soumettre une demande afin de recevoir la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (500 \$ par semaine, pour un maximum de 26 semaines).
- Les discussions entourant la conciliation travail-famille et l'accès à des prestations parentales doivent réunir différents acteurs, notamment des représentants du gouvernement, des employeurs et des familles.

RECOMMANDATIONS

Pour les provinces et les territoires à l'extérieur du Québec, il conviendrait d'examiner de près le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour :

- Assouplir les critères d'admissibilité afin d'accroître l'accessibilité aux prestations en matière de soins, comme les prestations de maternité, de paternité et parentales;
- Encourager et soutenir les pères qui souhaitent prendre un congé après la naissance ou l'adoption d'un enfant en augmentant les taux de remplacement du salaire de l'AE et en créant des prestations de paternité distinctes, à prendre ou à laisser;

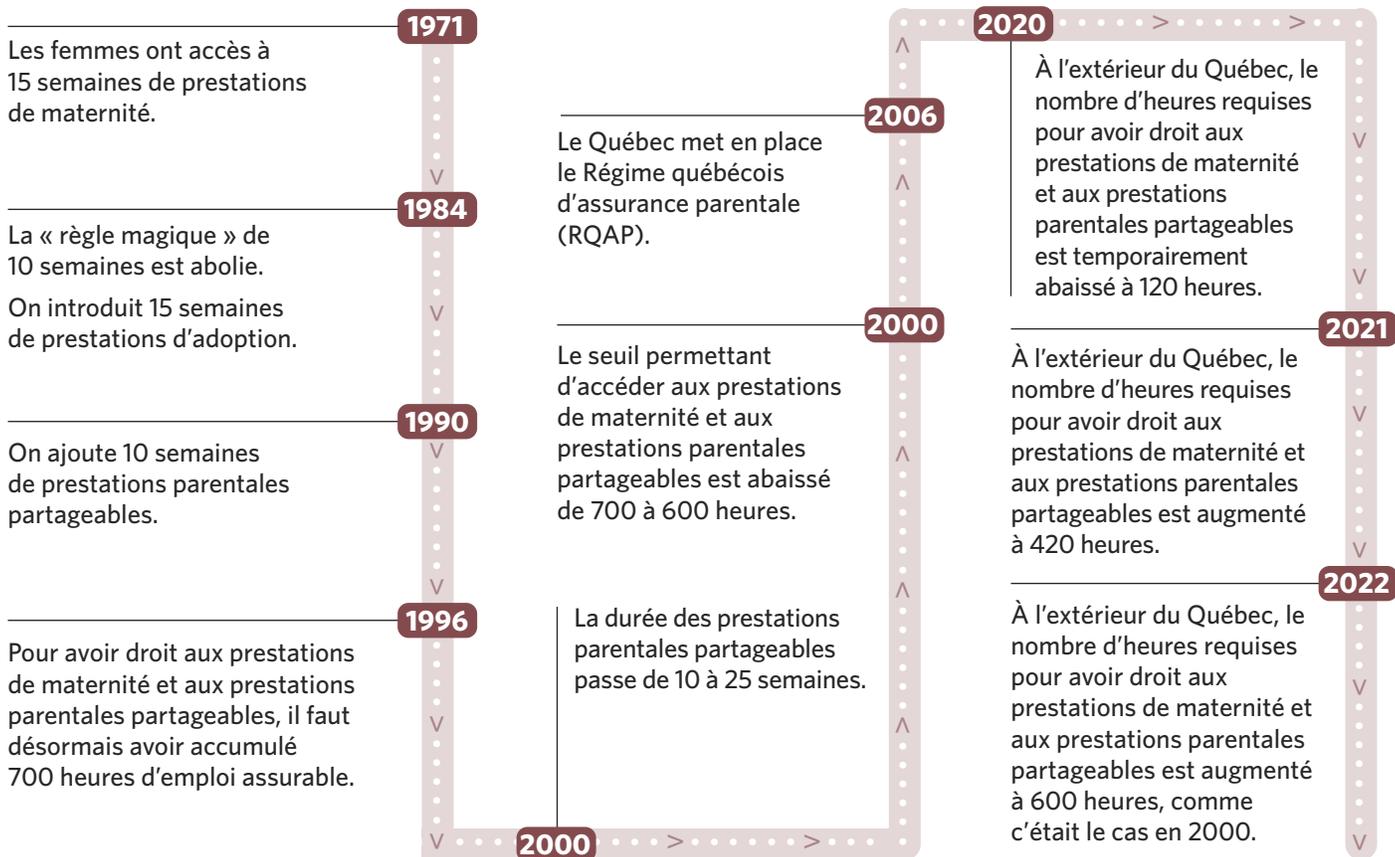
- Éliminer le délai de carence d'une semaine avant de pouvoir accéder aux prestations.

Pour l'ensemble des provinces et des territoires, il y aurait lieu de tirer des leçons des effets qu'ont eus la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA) pour :

- Instaurer des prestations minimales de 500 \$ par semaine pour chacun des nouveaux parents, indépendamment de leurs antécédents professionnels.

Accès aux prestations parentales au Canada

LIGNE DU TEMPS



Vous souhaitez en savoir plus? Consultez notre dossier complet :



Sophie Mathieu, Ph. D., est spécialiste principale des programmes à l'Institut Vanier de la famille. Elle est titulaire d'un doctorat en sociologie et se spécialise dans l'étude des politiques familiales, de la reproduction sociale et des inégalités de genre. Elle est également membre du Conseil consultatif national sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

L'Institut Vanier de la famille est un organisme de bienfaisance national et indépendant voué à l'amélioration du bien-être des familles en favorisant l'accessibilité et la pertinence de l'information.

Comment citer ce document :

Mathieu, S. (2023). *Accès aux prestations parentales au Canada : Analyse de l'accès aux prestations parentales au Canada au cours des 50 dernières années* [Exposé de politiques]. L'Institut Vanier de la famille. <https://vanierinstitute.ca/fr/expose-de-politiques-acces-aux-prestations-parentales-au-canada>

